

# Commission Départementale des Activités Sportives **Section FEMININES**

# Procès-Verbal Nº 7

Réunion du :	Mardi 24 septembre 2024
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Frederic BAUMANN – Raymond CAZEAUX – Yves FRACHET

#### **INFORMATION**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondances

# **RAPPEL**

La Commission revérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les séniors à 8.

Jamais de U15F en Senior, absence de licence)

(Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

LIEN DOSSIER SURCLASSEMENT: https://lmffc.fr/gestion-administrative/les-

licences/reglementation-et-procedures/#1676647822963-8a401a85-bc95

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard le lundi précédent la rencontre avant 17h00 (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date. Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 30€.

#### Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif** recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.
- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.
- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.
- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

# **FORFAIT GENERAL**

Forfait général du FC LE MUY en Féminines Séniors foot à 8 D2

# **CORRESPONDANCES**

**LE REVEST :** Demande son inscription en coupe du var U15F à 11. **CA CANNETOIS :** reçu courrier pour double surclassement. Pris note.

AS MONACO: Réponse sera faite par Secrétaire Générale.

**BRIGNOLES**: Réponse sera faite.

### COUPE DE FRANCE FEMININES

Suite au tirage de la coupe de France qui se jouera le 29.09.2024, les rencontres du championnat Séniors à 11 de la première journée concernant les équipes ci-dessous seront à jouer au plus tard le :

#### 27.10.2024

CAGNES LE CROS / FC CARROS HYERES FC 1 / CAVIGAL DE NICE

### **COUPES DU VAR FEMININES A 11**

À la suite d'une réunion avec le Comité Directeur concernant les Coupes du Var en Féminines, il a été décidé ce qui suit :

- Pas de Coupe du Var en Séniors Féminines à 11 vu le nombre d'équipes (4)
- Exceptionnellement pour cette saison une Coupe du Var en Séniors Féminines à 8 va être organisée (les équipes engagées dans le championnat senior à 8 seront automatiquement engagée en coupe du var Séniors à 8)
- Coupe du Var U15 Féminines à 11 : les équipes participant au championnat U15 à 11 seront automatiquement engagées (actuellement 8 District et 3 ligues).

Pour les équipes U15 à 8, désirant participer à la coupe du Var à 11, les clubs devront s'inscrire par mail au secrétariat du District (secretariat@var.fff.fr).

# REPRISE DES CHAMPIONNATS FEMININS

#### **SENIORS FEMININES A 11**

SUITE A L'INTEGRATION DES 4 EQUIPES VAROISE AVEC LES EQUIPES DE LA COTE D'AZUR, LE CHAMPIONNAT A ETE MODIFIE. LA PREMIERE JOURNEE SE DEROULERA :

#### Dimanche 29.09.2024

La gestion de ce championnat est à la charge du District du Var

#### **SENIORS FEMININES A 8**

Au vu des problématique des Clubs d'enregistrement des licences et afin d'éviter les sanctions administratives, la Commission a décidé de reporter la 1ère journée à la date du 29.09.2024

RAPPEL: Pour la première journée des championnats aucun report ne sera accepté

**U15F A 8 ET A 11:** 

Samedi 28.09.2024

# **RAPPEL**

La tablette est obligatoire pour les catégories de U15F à Séniors F.

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée.

# **EQUIPE ENGAGEES EN SENIORS F A 11 INTERDISTRICT VAR – COTE D'AZUR**

F.C RAMATUELLOIS 1
HYERES F.C 1
O.DE ST MAXIMIN
S.C DRAGUIGNAN 1
AS MONACO F 2
AS CAGNES LE CROS
AS FONTONNE ANT 1
CAGIVAL NICE S. 1
F.C.DE CARROS
F.C DE MOUGINS CA 1
TRINITESP.F.C 1
VILLENEUVE LOUBET 1

# **EQUIPE ENGAGEES EN SENIORS F A 8**

# Suite au forfait du FC LE MUY Séniors D2, aucune modification du calendrier ne sera effectuée par la commission.

D1	D2
O.DE ST MAXIMIN	BELGENTIER
U.A.LA VALETTOISE	US SANARYENNE
EFC. SEYNOIS ET.S	C.A.CANNETOIS
HYERES F.C.1	FC PUGETOIS
C.A.ROQUEBRUNOIS	TARADEAU
U.S CADIERENNE	A.S LES VALLONS
SC TOURVAIN	JS BEAUSSETANNE
A.S MAXIMOISE	SIX FOURS LE BRUSC FC
BESSES SPORT	AS SIGNES F.C
	LE PRADET

# **EQUIPE ENGAGEES U18F A 11 EN INTERDISTRICT COTE D'AZUR / VAR**

Référent District Cote d'Azur Commission Féminine Schmidt Jean Claude / Mardi et Vendredi 15h à 17h

Début Championnat le 21.09.2024	
HYERES FC	
U.S CADIERENNE	
FREJUS ST RAPHAEL	
DRAGUIGNAN	
FC PUGET	
AV.S.MAR VIVO	

# **EQUIPE ENGAGEES EN U15F A 11**

HYERES FC 1
HYERES FC 2
AV.S MAR VIVO
F.C.RAMATUELLOIS
US LA CADIERENNE
FREJUS ST RAPHAEL
FC PUGETOIS
EFC SEYNOIS ET.S

# **EQUIPE ENGAGEES EN U15F A 8**

# DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL Opération << ESPOIRS DU FOOTBALL >> U13 à U15 FEMININES SAISON 2024/2025

**Détection / Perfectionnement / Evaluation** 

	Dates des rassemblements de détections :  Mercredi 18 Décembre 2024
	Retour de la fiche au plus tard : Lundi 4 Novembre 2024 Mercredi 29 Janvier 2025
	Sur convocation du CTD PPF
	Sul convocation du CTD PPF
U14F	Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :
(2011)	. Jeudi 13 Février 2025
	. Mercredi 26 Mars 2025
	. Vendredi 18 Avril 2025
	. Mercredi 21 Mai 2025
	. Mercredi 28 Mai 2025
	Sur convocation du CTD PPF
	Interdistricts:
	Mercredi 4 Juin 2025
	Sur convocation du CTD PPF
	<u>Dates des rassemblements de détections :</u>
	. Mercredi 25 Septembre 2024 Sur convocation du CTD PPF
	Sur convocation du CTD PPF
	Matchs de Préparation :
U15F	. Mercredi 2 Octobre 2024
(2010)	Sur convocation du CTD PPF
	<u>Interdistricts:</u>
	Mercredi 9 Octobre 2024
	Sur convocation du CTD PPF

Prochaine réunion Mardi 1<sup>er</sup> Octobre 2024

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER